

Charte Camping



La société / jeunesse de _____ s'engage à respecter les points suivants :

- La roulotte doit être munie d'un extincteur lors de son arrivée.
- La place doit être rendue dans l'état de réception.
- La roulotte doit avoir quitté le camping **au plus tard le 25 juin 2022, 19h.** Dépassé ce délai, nous prenons le droit de mandater un transporteur pour évacuer les roulettes restantes, et ceci à vos frais.
- Les feux d'artifice et engins pyrotechniques sont **interdits**.
- Les barbecues sont autorisés seulement s'ils sont surveillés. Les feux sont **interdits** dans tous les cas.
- Le camping n'étant pas un lieu de fête, la consommation d'alcool sera tolérée avec modération. Il en est de même pour la musique qui ne devra en aucun cas déranger vos voisins de camping.
- En cas de construction autre qu'un simple avant-toit, il est obligatoire de demander l'autorisation à un responsable du Rallye FVJC 2022.
- Les consommateurs de produits illicites seront dénoncés aux autorités compétentes, sans discussion.
- Pour rappel, en cas de rapports sexuels, le consentement explicite des partenaires est indispensable et l'abus d'alcool n'atténue pas cette responsabilité.
- Un **prix du camping** sera attribuée à la place la plus propre, respectant au mieux le tri des déchets et étant la mieux décorée et entretenue.
- Le Rallye FVJC 2022 décline toute responsabilité en cas de vol, d'accidents ou de déprédations.

Une **caution de 300.-** est demandée dès l'arrivée de la roulotte sur le camping, Si l'une des conditions citées ci-dessus n'est pas respectée, la caution ne sera pas rendue.

Si la roulotte n'est pas munie d'un extincteur lors de son arrivée, le responsable camping exige que ce soit fait avant le début de la manifestation. Si aucun extincteur n'a été apporté à la roulotte, la caution ne sera également pas rendue.

Extincteur à l'arrivée : OUI/NON

Place en état : OUI /NON

Extincteur au départ : OUI/NON

Caution rendue : OUI/NON

Responsable roulotte :

Nom et prénom :

Signature :

Téléphone et mail :

Responsable camping :

Nom et prénom :

Signature :

St-Légier, le _____